

la lettre *aux* locataires

#ACTUALITÉ

Retour sur l'incendie de la cité Paul Éluard



Le 27 décembre 2018, un incendie à la cité Paul Éluard à Bobigny s'est déclaré. Malheureusement, malgré la rapidité des secours, cet incendie a causé plusieurs morts et blessés. Devant ce drame, nos pensées vont bien sûr aux familles et à leurs proches.

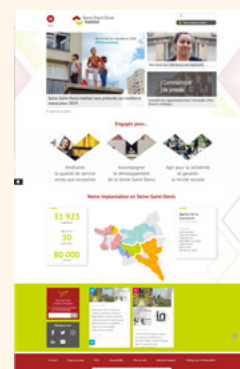
Cette cité a récemment fait l'objet de travaux lourds de réhabilitation (isolation par l'extérieur, rénovation complète des ascenseurs, étanchéité des toitures terrasse, changement des menuiseries extérieures, etc). Les installations de sécurité incendie sont contrôlées tous les ans par notre prestataire. À Paul Éluard, elles avaient été contrôlées en novembre 2018 et étaient conformes et en bon état de fonctionnement.

L'Office s'est mobilisé aussitôt pour trouver un logement définitif aux locataires sinistrés, rétablir le bon fonctionnement des ascenseurs et assurer le nettoyage des parties communes. Pour répondre aux questions des habitants sur les conditions de sécurité des immeubles, sur la manière de mieux prévenir les incendies et sur la façon dont les locataires doivent réagir lorsqu'un tel évènement survient, une réunion publique a été organisée le 10 janvier en mairie en présence du Directeur Général et de l'ensemble des services compétents. L'ensemble des locataires de la cité ont été invités.

#NOUVEAUTÉ

seinesaintdenishabitat.fr fait peau neuve

Faciliter les échanges, simplifier les démarches administratives, proposer des conseils pratiques pour bien vivre dans son logement... voici les objectifs que s'est fixés l'Office dans la réalisation de ce nouveau site internet, lancé en ce début d'année. D'ici quelques mois, l'espace personnel des locataires sera également repensé pour faciliter la navigation et le paiement en ligne.



Madame, Monsieur,

Un incendie s'est déclaré, le 27 décembre dernier, dans l'une de nos résidences au 20 rue Paul Éluard à Bobigny, faisant plusieurs victimes. Une enquête est en cours et je souhaite qu'elle fasse toute la lumière sur ce drame.

Je me suis rendu sur place avec le Directeur Général, Patrice Roques, auprès des locataires et des familles des victimes à qui je veux renouveler mes plus sincères condoléances. Ce soir-là et les jours qui ont suivi, les services de Seine-Saint-Denis habitat ont été fortement mobilisés pour apporter toute l'assistance nécessaire aux locataires impactés.

Ce dramatique incendie a suscité beaucoup de colère et je la comprends. C'est pourquoi, le Directeur Général a rencontré les locataires sur place, le 31 décembre, et a organisé une réunion publique, le 10 janvier à la Mairie de Bobigny, avec l'ensemble des locataires des immeubles de la résidence. Ces rencontres ont permis, je le crois, de répondre aux interrogations et aux inquiétudes exprimées. Ce drame, comme d'autres, démontre le rôle primordial de la prévention incendie auprès des locataires. J'ai ainsi souhaité que l'Office amplifie encore davantage ses actions en la matière.

Stéphane Troussel

Président de Seine-Saint-Denis habitat



APL, SOYEZ ATTENTIFS !

Chaque début d'année, la CAF recalcule le droit aux prestations et notamment l'aide au logement (APL) des allocataires, sur la base des revenus qu'ils ont déclarés. Si vous n'avez pas reçu vos aides en janvier 2019, rendez-vous rapidement sur votre compte sur caf.fr pour déclarer vos ressources 2017.

PRÉVENIR LES RISQUES ET BIEN RÉAGIR EN CAS D'INCENDIE

#ENPRATIQUE

Prévenir les risques d'incendie

**Quelles sont les bonnes habitudes à prendre pour empêcher les incendies ?
Retrouvez ici les principaux conseils de prudence pour éviter tout départ de feu
dans votre logement :**

- > Ne surchargez pas vos prises électriques : les branchements en cascade peuvent provoquer une surcharge électrique
- > Éteignez avec soin bougies, encens et cigarettes et ne fumez pas au lit
- > Surveillez vos appareils de cuisson : ne laissez jamais quelque chose sur le feu sans surveillance. De manière générale, évitez de faire fonctionner vos appareils la nuit ou en votre absence
- > Évitez de stocker des produits combustibles : ne laissez pas papier, bois, carton ou autres produits inflammables près d'une source de chaleur (radiateur, ampoules, plaques chauffantes...)
- > N'encombrez pas les parties communes et vos balcons
- > Protégez vos enfants : tenez les allumettes et les briquets hors de leur portée et sensibilisez-les aux dangers et aux réflexes à adopter
- > Veillez à l'entretien régulier de vos installations de chauffage individuel au gaz et de vos appareils électroménagers et équipements électriques
- > Ne faites pas de barbecue sur les balcons, loggias ou terrasses
- > Vérifiez l'état de votre détecteur de fumée (DAAF) : en cas de danger, il vous avertit à temps. L'installation de ce détecteur incombe à l'Office. En revanche, le locataire doit en assurer l'entretien. Testez-le régulièrement et signalez rapidement à votre gardien tout dysfonctionnement.

Bien réagir en cas d'incendie

Quand un incendie se déclare, de bons réflexes peuvent sauver des vies. Selon la situation dans laquelle on se trouve, les bons gestes contre les incendies diffèrent. Dans tous les cas, il faut appeler les pompiers (en appelant le 18 ou le 112) dès que l'on se trouve en sécurité et répondre calmement à leurs questions afin qu'ils puissent localiser l'incendie et intervenir rapidement.

Si l'incendie a lieu chez vous :

Jusqu'à un certain point, il est possible d'éteindre le feu soi-même, avant que la fumée ne s'épaississe. Si toutefois le feu est déjà important et qu'une épaisse fumée s'en dégage, il ne faut pas essayer de le maîtriser seul :

- > Faites sortir tout le monde par l'issue la plus proche pour éviter l'intoxication
- > Fermez la porte de la pièce en feu et celle de votre appartement afin de retarder la propagation du feu et des fumées
- > Préférez toujours l'escalier et ne prenez jamais l'ascenseur, qui peut se bloquer en cas de coupure électrique.

Si l'incendie a lieu hors de chez vous :

Si l'incendie se déclare dans un autre logement ou dans les parties communes de l'immeuble :

- > Restez chez vous, les fumées dues à l'incendie risquent d'envahir les couloirs et les escaliers (les fumées montent), rendant les lieux impraticables et dangereux
- > Fermez la porte de votre appartement et de la pièce dans laquelle vous vous trouvez et calfeutrez-la avec des linges mouillés
- > Manifestez-vous à la fenêtre, pour que les pompiers puissent vous voir en arrivant sur les lieux.



À RETENIR : Les numéros d'urgence à contacter en cas d'incendie : **le 18 ou le 112**

#PUBLICATION

Pour en savoir plus, consultez « **Le guide de prévention des incendies domestiques** » sur notre site sur : **seinesaintdenishabitat.fr** (Rubrique « Publications et vidéos »)



Le chiffre
DU MOIS

70 000



C'est le nombre d'incendies domestiques qui se déclenchent chaque année, causant entre 200 et 300 décès. Essayons ensemble de les éviter.



Seine-Saint-Denis
habitat